

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RISOUL**

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
15	14	10

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf septembre à 09h00,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Régis SIMOND, Maire.

Sens du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes VASINA Pauline, MM. BONNAFFOUX Mickaël, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, QUERE Gérard, LELIEVRE Benoît, SIMOND Régis.

Excusés : Mme TUDORET Sabira, Mme BALLOCCHI Sylvie, Mme JUZIAN Catherine (pouvoir à M. ESMIEU Alain), M. CARRETTA Thierry, M. RODINI Jean-Louis (pouvoir à M. BONNAFFOUX Mickaël).

Absents : Mrs BRUN Jean Luc.

Secrétaire de séance : VASINA Pauline.

Date convocation :
Le 24 septembre 2025

Date d'affichage :
Le 24 septembre 2025

Objet : Tarifs centre aquatique SKISEÔ

M le Maire rappelle la tarification du centre SKISEÔ, il propose d'apporter quelques modifications à la tarification en vigueur.

Il donne lecture de la grille correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Décide de fixer comme suit les tarifs du centre aquatique SKISEÔ à compter de l'ouverture de la station en décembre 2025 :

- Entrée individuelle Adulte : 8,50€.
- Entrée individuelle Enfant de 0 à 3 ans : gratuite
- Entrée individuelle Enfant de 4 ans à 12 ans et personne à mobilité réduite : 5,50€.
- Etudiant sur présentation de la carte étudiant : 7.50€
- Tarif sénior 70 ans et plus sur présentation d'une carte d'identité : 7.50€
- Entrée tardive avant fermeture à partir de 18 h adulte : 5.50 €.
- Entrée tardive avant fermeture à partir de 18 h enfant : 3.50 €.
- Carnet de 10 tickets adultes : 70,00€.
- Carnet de 10 tickets enfants : 45,00€.
- Pack famille 3 personnes (2 adultes + 1 enfant) : 20 €
- Pack famille 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) : 23 €
- Groupe CE, associations, centres de vacances etc...(jauge hiver minimum 25/jauge été minimum 15 personnes maximum 70 personnes) : 6€ par personne sur réservation obligatoire, selon affluence, HORS weekend, sur le créneau horaire 13h-15h
- Tarif spécial « Forfait de ski » :
 - 1- Sur les offres Saison Earlybooking + Flex 5J/7 relax (3€ seront reversés à la commune pour 1 entrée SKISEÔ)
 - 2- Sur présentation d'un justificatif d'achat d'un forfait saison remontées mécaniques adulte : une remise de 30% sur la carte 10 entrées adulte valable une fois (sur la saison hiver en cours)

- 3- Sur présentation d'un justificatif d'achat d'un forfait saison remontées mécaniques enfant : une remise de 30% sur la carte 10 entrées enfant valable une fois (sur la saison hiver en cours)
- 4- Sur présentation d'un justificatif d'achat et ce uniquement sur la vente en ligne d'un pack famille remontées mécaniques : une remise de 10% sur le pack famille (sur la saison hiver en cours)

- Tarif de la serviette SKISEÔ : 19,50€.
- Tarif couche bébé : 2,00€.
- Tarif masque chirurgical : 0,50€.
- Séance d'Aquagym :
- Le tarif est maintenu à 10,00€ sans obligation d'acheter une entrée à l'établissement. Hors créneau d'ouverture au public pour 45 minutes. Dans ce cas, le client n'aura accès ni au hammam ni au bassin après la séance.
- Tarif Fan-Day et autres opérations commerciales : Pour accompagner l'Office de Tourisme, le délégataire des remontées mécaniques ou toute autre structure dans leur démarche promotionnelle, il est créé un tarif *Fan-Day et autres opérations commerciales* de 4,50€ pour une entrée.
- Yoga/activité diverses : La salle « Bien-être » de SKISEÔ pourra être mise à disposition d'un prestataire d'activité de détente pour un montant de 30,00€ par demi-journée utilisée, 150€ pour 7 jours consécutifs. Chaque demi-journée ou semaine débutée est due entièrement.
- Entrées promotionnelles : Il est défini un lot de 150 entrées dites promotionnelles pour la saison d'hiver. Ces entrées ont pour but de favoriser la commercialisation de l'établissement. Ces entrées uniques adulte seront octroyées par M. le Maire dans le cadre des opérations de promotion, jeux concours, etc de l'Office de Tourisme de Risoul, de Risoul Labellemontagne ou d'un organisme partenaire de la Station de Risoul La Forêt Blanche. Chaque attribution d'entrée fera l'objet d'un listing en justifiant l'usage.
- En cas de problème technique entraînant une dégradation de service des installations une réduction de 10 % pourra être appliquée sur une entrée individuelle adulte ou enfant non cumulable avec une autre remise et hors entrée tardive
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les conventions de refacturation avec les différents partenaires notamment Risoul Labellemontagne, SEM SGATRIS etc.
- Dit que la recette sera imputée au chapitre 70: produit des services du domaine et ventes diverses; article 7063: redevances et droits de services à caractère sportif.

Toutes les délibérations antérieures ayant même objet sont annulées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Régis SIMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20250929-DE2025-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

Publication : 29/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



La Secrétaire de Séance,
VASINA Pauline

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.